

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Aménagement arboré et forestier

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Biologie, chimie, santé et STAPS

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Créée en 2002 avec l'objectif de former des gestionnaires et animateurs des milieux forestiers, cette licence professionnelle (LP) offre une double compétence en gestion des espaces naturels et gestion des espaces urbains. Depuis la nouvelle nomenclature en septembre 2015, elle s'intitule licence professionnelle *Métiers des ressources naturelles et de la forêt* avec un parcours *Aménagement arboré et forestier*.

Portée par la Faculté des sciences et techniques (FST) de l'Université de Limoges, l'objectif est de former des cadres intermédiaires possédant des connaissances scientifiques de naturaliste (botanique, zoologie, écologie, pédologie) et des compétences de gestion de milieux liés à l'aménagement des paysages urbains, périurbains et forestiers. Cette formation se fait en partenariat avec le lycée forestier de Meymac dont les enseignants apportent des compétences techniques en aménagement paysager.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs scientifiques et professionnels visés par la licence professionnelle <i>Aménagement arboré et forestier</i> sont clairement définis : former des naturalistes capables de gérer l'aménagement des milieux urbains, périurbains et forestiers. Cette double compétence gestion des espaces naturels et gestion des espaces urbains vise à diversifier les possibilités d'insertion. Les métiers visés et secteurs de recrutement sont bien identifiés et en accord avec les compétences et connaissances à développer.</p> <p>Le nouvel intitulé de la formation <i>Métiers des ressources naturelles et de la forêt</i> permet une meilleure lisibilité auprès des professionnels du bassin régional très axé sur la filière « bois ».</p>
Organisation
<p>Constituée du seul parcours <i>Aménagement arboré et forestier</i>, l'organisation de la formation est claire. Elle est composée de 11 unités d'enseignement (UE) théoriques, dont le contenu est en adéquation avec les objectifs scientifiques et professionnels. Ces UE théoriques sont complétées par un stage et un projet tuteuré. La formation est réalisée en partenariat avec le lycée forestier de Meymac dont les enseignants apportent des compétences en aménagement et économie forestière. Toutefois, le planning de déroulement des UE entre les différents partenaires n'est pas précisé. Malgré des périodes d'enseignement sur les deux sites (Limoges, Meymac) bien définies et équitablement réparties sur la durée de la formation, cette double localisation de l'enseignement pose des problèmes de coordination des enseignements. La réflexion menée par l'équipe pédagogique proposant de centraliser les enseignements sur un nouveau site (Egletons), risque de couper les étudiants des services d'appui de l'Université et risque d'augmenter leur ressenti sur l'indisponibilité des enseignants-chercheurs.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>Située au cœur d'une région sylvicole avec de nombreux acteurs institutionnels ou privés, la formation est donc complètement en phase avec les besoins professionnels du bassin régional. Elaborée suite à une réflexion avec des représentants locaux de la profession susceptibles de créer des emplois cadres intermédiaires (Centre régional de la propriété forestière, Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement, Office national des forêts etc.), elle bénéficie d'un appui scientifique local caractérisé par les activités de recherche des enseignants-chercheurs impliqués dans la formation et membres du Laboratoire chimie des substances naturelles (LCSN), dont l'objectif est de valoriser les ressources forestières de moyenne montagne. Cette formation bénéficie également d'un appui pédagogique sur les aspects techniques représenté par les enseignants du lycée forestier de Meymac.</p> <p>Elle est une sortie professionnelle pour les étudiants de deuxième année de licence (L2) de la mention <i>Sciences du vivant</i> (SV) de l'Université (parcours <i>Biologie des organismes et des populations</i>, BOP). Les éléments du document ne permettent pas d'évaluer les redondances éventuelles de la formation avec d'autres diplômes du même niveau académique.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est diversifiée avec une implication équilibrée des enseignants-chercheurs de l'Université (28 %) et des enseignants du lycée forestier (25 %) et ce, en lien avec leurs compétences scientifiques et techniques respectives. Une part importante de l'enseignement est réalisée par des professionnels (48 %), d'origine locale et nationale, intervenant dans les UE en lien direct avec les métiers visés. Il aurait été intéressant de préciser l'origine des enseignants responsables des différentes UE. Les réunions bimensuelles de cette équipe pédagogique avec les étudiants pendant la période d'enseignement présentiel sont bénéfiques et montrent son implication dans l'accompagnement des étudiants.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs ont fluctué de 16 à 26 sur la période (légère chute pour l'année en cours). En l'absence de données sur le nombre de candidatures, on ne peut rien conclure sur l'attractivité de la formation. Les étudiants provenant de L2 représentent en moyenne 15 % de l'effectif (le reste provenant majoritairement de BTS - brevet de technicien supérieur). Le taux d'abandon n'est pas décrit mais le taux de réussite est bon (variant de 83 à 90 %).</p> <p>L'enquête d'insertion professionnelle permet difficilement d'analyser l'évolution de l'insertion professionnelle, les chiffres correspondant uniquement aux promotions de 2011 à 2013 sur la période. Le taux de réponse varie entre 52 % (2012) et 76 % (2013). Selon ces enquêtes, le taux d'insertion professionnelle peut sembler faible (65 % des répondants en moyenne), deux ans après l'obtention du diplôme. De plus, les secteurs d'activités des emplois des diplômés ne sont pas décrits. Cette analyse aurait permis de vérifier l'impact de cette double compétence affichée vers la gestion des espaces naturels et la gestion des espaces urbains.</p> <p>Le taux de poursuite d'études est élevé (4 sur 18 et 6 sur 19 diplômés en 2012 et 2013 respectivement) sans indication de la nature des études poursuivies (à noter une incohérence pour les chiffres présentés en 2013). Ce taux élevé de poursuite d'études ainsi que le secteur d'activités des emplois méritent d'être analysés pour s'assurer de l'adéquation entre les compétences acquises par la formation et les métiers visés.</p>
Place de la recherche
<p>La dynamique créée par le financement d'une Chaire d'excellence « Ressources forestières et usages du bois » comprenant quatre équipes de recherche de l'Université de Limoges, dont l'équipe du responsable de la formation, sensibilise les étudiants aux activités de recherche du site.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La place de la professionnalisation dans cette formation est clairement établie. De nombreux professionnels (11) participent activement dans la formation assurant 48 % des heures de la formation dans des UE, dont les compétences balayent l'ensemble des activités professionnelles décrites dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Le stage de 16 semaines permet aux étudiants de connaître l'environnement professionnel et de se créer un réseau. Une structure d'appui de l'Université (plateforme Insertion professionnelle) aide les étudiants à construire leur projet professionnel.</p> <p>La définition des compétences transversales est très peu détaillée et les méthodes pédagogiques assurant leur acquisition ne sont pas décrites. Un parallélisme entre les compétences inscrites au RNCP et le fil de formation aurait utilement précisé et hiérarchisé les objectifs.</p>

Place des projets et des stages
<p>Conformément au programme des LP, un projet tuteuré de 130 heures et un stage de 12 + 4 semaines (en totalité ou en partie à l'étranger) sont organisés.</p> <p>Le manque d'informations concernant le thème, les modalités et l'évaluation du projet tuteuré nuit à la compréhension des compétences évaluées par ce projet. Le document ne permet pas de déterminer si c'est un travail personnel, quels sont les commanditaires, quels sont les objectifs pédagogiques ni de connaître la composition du jury. Ces précisions sont nécessaires pour comprendre l'impact de ce projet dans la formation de l'étudiant et pose la question de savoir si le nombre de crédits européens (ECTS) attribué au projet (10 ECTS) n'est pas trop important comparativement au stage de 16 semaines (10 ECTS).</p> <p>Les modalités du déroulement du stage en milieu professionnel sont particulières : les étudiants doivent partir au minimum quatre semaines à l'étranger sur les 16 semaines de stage. Le rapport et la soutenance orale validant le stage concerne la partie longue du stage. La présence d'un professionnel autre que l'encadrant dans le jury (dont la composition n'est pas précisée) serait un atout pour valider les compétences professionnelles acquises.</p> <p>L'existence d'une structure d'appui (Carrefour des étudiants) au sein de la Faculté et le suivi de l'étudiant par un tuteur pédagogique montrent que les conditions sont bonnes pour aider l'étudiant à établir sa convention et à rechercher son stage.</p>
Place de l'international
<p>Une UE de 25 heures est consacrée à la communication orale et écrite en anglais. Bien que les objectifs professionnels ne nécessitent pas une place importante de l'ouverture à l'international, l'équipe pédagogique sensibilise fortement les étudiants sur ce point en imposant de réaliser un stage de minimum quatre semaines à l'étranger (sur les 16 semaines de stage total affichées dans la formation). Cette ouverture à l'international est originale et très bénéfique pour les étudiants stimulant leur autonomie, leur responsabilisation et leur curiosité. Cependant, le dossier ne donne pas d'indication sur un soutien financier apporté aux étudiants.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le mode de recrutement est classique pour une licence professionnelle et la présence d'un professionnel dans le jury de sélection des dossiers est un élément positif. L'équipe pédagogique souhaite faire évoluer ce mode de recrutement en incluant un oral d'admission afin de mieux cerner les motivations des candidats et leur exposer plus clairement les modalités de stage particulières à la licence (comprenant un stage de quatre semaines obligatoire à l'étranger).</p> <p>Le dossier ne décrit pas de dispositif particulier de mise à niveau, mis à part les premières heures de chaque UE qui y sont classiquement consacrées.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les modalités d'enseignement sont classiques, avec 450 heures de présentiel principalement sous forme de cours/travaux dirigés/travaux pratiques. Les étudiants sont très majoritairement en formation initiale classique. Moins d'un étudiant par an provient de formation continue (aucun contrat de professionnalisation ni contrat d'apprentissage). L'équipe pédagogique réfléchit à la possibilité d'accueillir des apprentis en formation par alternance. Toutefois, les modalités d'accueil de ces étudiants ne sont pas explicitées, aucune référence à une demande d'ouverture à l'apprentissage en lien avec un centre de formation d'apprentis (CFA) n'est précisée et il est donc difficile d'évaluer la maturité de ce projet.</p> <p>Aucun élément du dossier ne décrit les adaptations mises en place pour les étudiants en situation particulière (Handicap, sportifs de haut niveau, salariés). La procédure de type validation des acquis de l'expérience (VAE) existe mais rien n'indique dans le dossier si elle a déjà été utilisée.</p> <p>La place du numérique dans l'enseignement est classique, mais les étudiants sont sensibilisés aux outils numériques dans certaines UE notamment lors de l'apprentissage du système d'information géographique (SIG). Les enseignants sont sensibilisés à ces outils via les Journées de l'innovation pédagogique menées au niveau de la Faculté des sciences et techniques.</p>

Evaluation des étudiants
<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont conformes aux modalités de contrôle des connaissances (MCC) votées par la commission formation de l'établissement.</p> <p>Cependant, le dossier permet difficilement d'évaluer la part du contrôle continu dans l'évaluation des étudiants, ni la diversité des modes d'évaluation car il est en effet difficile de différencier les UE théoriques des UE aménagement.</p> <p>Toutefois, comme attendu pour une licence professionnelle, le diplôme n'est délivré à l'étudiant que s'il obtient la moyenne aux UE stage et projet tuteuré. Le jury comprend au minimum deux enseignants-chercheurs, un enseignant du lycée et un professionnel.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Dans l'annexe descriptive au diplôme, les compétences transversales et spécifiques acquises dans chaque UE ou globalement sur la formation ne sont pas suffisamment décrites. Cet aspect aiderait l'étudiant à valoriser ses compétences auprès des futurs employeurs. Le dossier ne permet pas de comprendre comment est assuré le suivi de l'acquisition des compétences transversales (autonomie, capacité de travailler en équipe, maîtrise des outils de communication) bien qu'elles soient correctement décrites dans la fiche RNCP. Cette réflexion sur la manière de valider l'acquisition des compétences transversales est essentielle pour élaborer le portefeuille des compétences mis en place par la Faculté des sciences et techniques à partir de la rentrée 2016/2017.</p>
Suivi des diplômés
<p>Des enquêtes sont menées deux ans après l'obtention du diplôme par l'Observatoire du carrefour des étudiants, structure portée par l'Université de Limoges. Les éléments du dossier ne permettent pas de juger de la pertinence des enquêtes. Il serait nécessaire de pouvoir analyser les secteurs d'activités des emplois ainsi que la nature des études poursuivies. De plus, une enquête plus rapprochée de la date d'obtention du diplôme faciliterait le maintien du contact avec les étudiants et permettrait d'augmenter le pourcentage de répondants.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Constitué de quatre membres représentant le monde professionnel, des deux responsables des partenaires académiques de la formation, des enseignants et enseignants-chercheurs responsables des UE et de deux étudiants, le conseil de perfectionnement joue complètement son rôle dans l'évolution de la formation en fonction des besoins (formation, emploi) du secteur (par exemple: évolution de la formation centrée initialement sur une activité de gestionnaire et d'animateur des milieux forestiers vers des activités plus larges incluant l'aménagement en milieu anthropisé). Ce conseil de perfectionnement se réunit seulement tous les deux ans, ce qui est insuffisant.</p> <p>L'évaluation des enseignements par les étudiants est inclus dans une démarche globale « qualité » menée au niveau de l'Université sous forme d'un questionnaire autour de cinq <i>items</i> : Information, Organisation, Pédagogie, Stage, Bilan. Les remarques émises par ces enquêtes ont été prises en compte par l'équipe pédagogique (réflexion autour des deux sites d'enseignements, inquiétude des étudiants par rapport à la mobilité internationale).</p> <p>L'équipe pédagogique est sensibilisée au faible taux de répondants à cette enquête (21 %).</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation en adéquation avec son environnement professionnel et présentant une implication importante de professionnels.
- Une mobilité internationale au cours de la formation.

Points faibles :

- Des enquêtes d'insertion professionnelle insuffisamment explicites faisant apparaître un taux de poursuite d'études élevé.
- Aucun étudiant en formation par alternance.
- Une difficulté dans l'organisation de la formation due à la localisation des enseignements sur deux sites éloignés.

Avis global et recommandations :

Répondant à des objectifs professionnels bien définis et à des besoins en formation identifiés, cette licence professionnelle est bien ancrée dans son environnement. L'ouverture internationale est une originalité à noter. Afin de permettre une adaptation de la formation en fonction des emplois visés, il serait néanmoins souhaitable que les responsables de la formation soient attentifs à la qualité de l'insertion professionnelle et au taux de poursuite d'étude qui peut témoigner de difficultés d'insertion. Un meilleur suivi des diplômés via des enquêtes plus fréquentes et plus détaillées apporterait des éléments de réflexion à aborder en conseil de perfectionnement. Enfin, une précision sur la formation en matière de gestion de projet et de management d'équipe préciserait utilement la nature des fonctions visées.

Observations de l'établissement

Limoges, le 16 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département
d'Evaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS



Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf :PFIP/DE/ML/1115

OBJET :

**Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation de la formation
Licence professionnelle Aménagement arboré et forestier**

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse parfaitement le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Les observations du comité sur les différents critères de l'évaluation ne conduisent donc pas à des remarques particulières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Alain CELERIER

